



Police intégrée Report des congés 2016

Création : mardi 31 janvier 2017 11:58

Les événements exceptionnels qui ont eu lieu en 2016 (entre autres, les attentats à Bruxelles, la lutte contre le terrorisme et le radicalisme, la crise des réfugiés, ...) ont eu un impact important sur l'organisation des services.

Il a été demandé au ministre de l'Intérieur, de permettre à **tous les membres du personnel de la police intégrée** qui n'ont pas pu prendre leurs congés annuels de vacances 2016 de pouvoir les prendre **jusqu'au 31 décembre 2017 inclus**. Le ministre de l'Intérieur a réservé une suite favorable à cette demande.

Lors de la concertation avec les syndicats du 18 janvier 2017, il a été confirmé que les membres du personnel qui avaient déjà planifié des congés en vue de prendre le solde de 2016 peuvent, s'ils le désirent, les annuler et les étaler sur toute l'année 2017.

Pour plus d'informations, consultez la circulaire GPI 86 du 9 janvier 2017 concernant le report des congés et l'octroi de certains congés en 2017 (publiée le 19 janvier 2017).